

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

*L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 23

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: labellisation "Villes et Pays d'Art et d'Histoire"

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. La candidature du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles a obtenu l'avis favorable du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 19 février dernier.

Le projet du label s'articule avec le dispositif d'Opération Grand Site et s'intègre pleinement dans le Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique et la stratégie de développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles « Vivre ensemble 2014-2020 ». Le label s'inscrit dans une démarche partenariale qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs. Ce projet se décline en quatre axes de travail répondant à de forts enjeux de territoire :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine,
- Sensibiliser les publics,
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations,
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

L'obtention du label permet ainsi au Pays Haut Languedoc et Vignobles de rejoindre un réseau de 186 territoires labellisés au niveau national ; il est le 23^e en région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. A ce titre, il peut adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP) qui développe une action globale et favorise échanges et coopérations. La cotisation, fixée lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2015, est de 0,043 € par habitant.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016_01_04_18-DE

Monsieur le Président propose de :

cotiser à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés

l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de cotiser à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 034-253403554-20160401-2016_01_04_18-DE